



34420 Hérault

TEL. 04 67 90 94 44 - FAX 04 67 90 87 00

POLICE DE CIRCULATION

N°2023/133

Le Maire de la Commune de PORTIRAGNES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1 à L2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411.5, R 411.8, R 411.25 à R 411.28,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ((livre I - huitième partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu la demande du Président de l'association du Club Taurin « Lou Camarguen », en date du 25 avril 2023, qui souhaite occuper le domaine public, avenue du Grand Salan,

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires afin de préserver la sécurité des usagers de la voie publique en réglementant la circulation.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le dimanche 16 juillet 2023 et le dimanche 06 août 2023, de 16h00 à 20h00, les camions transportant les taureaux seront autorisés à stationner sur la chaussée avenue du Grand Salan, le long du trottoir, de part et d'autre du portail des arènes.

ARTICLE 2 : La chaussée sera rétrécie et la circulation se fera par alternat manuel.

ARTICLE 3 : Le requérant assurera la mise en place de la signalisation qui donnera la priorité de passage aux véhicules venant de l'avenue de la Tour de l'Orb et de l'avenue de la Tramontane.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, les Services de la Gendarmerie et de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté dont ampliation sera notifiée à Monsieur le Président du Club Taurin de PORTIRAGNES.

Publié le : 06/07/2023

Fait à Portiragnes, le 28 juin 2023

Le Maire

Gwendoline CHAUDOIR

